

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 9 FEVRIER 2023

2023-003 LANCEMENT ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES « ÉTUDES DE FAISABILITE GEOTHERMIE »

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf février, le Bureau de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du deux février deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 14
Votants : 14

Titulaires présents :

Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Titulaires présents en visioconférence :

Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon

Délégués suppléants présents par visioconférence :

Brigitte DIERICX, déléguée du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz

Délégués titulaires absents :

Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande – Atlantique (excusé)
Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusée)
Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique (excusé)
Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois (excusé)
Sébastien CHAMBAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)
Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)
Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)
Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis (excusé)

Secrétaire de séance : Patrick BERTIN

Affichage le 10 février 2023

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de TE44, et notamment l'article 6,

Vu la délibération n° 2021-63 du Comité syndical du 30 septembre 2021, portant approbation des règles de financement pour les activités « SYDELA »,

Considérant qu'il est autorisé aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de distribution publique de l'énergie, de réaliser ou de faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie.

Considérant que TE44, dans le cadre de ses activités accessoires, accompagne les collectivités à la réalisation d'études énergétiques mais également d'études de faisabilité géothermie sur leur patrimoine, dans le but de réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Considérant que dans le cadre de cet accompagnement, TE44 fait réaliser lesdites études pour la mise en œuvre de projets de géothermie par un prestataire externe,

Considérant que TE44 souhaite renouveler le marché public actuel, ce dernier arrivant à terme.

Considérant que les caractéristiques du marché envisagé sont les suivantes :

- **Marché public de prestations intellectuelles**
- **Accord cadre à bons de commande**
- **Sous forme multi-attributaires (2 titulaires / lot)**
- **Passé en appel procédure adaptée ouverte, avec un maximum de 210 000 € HT**
- **Durée du marché : 3 ans**

- **Allotissement :**
 - Secteur Nord
 - Secteur Sud

- **Critères d'attribution de l'accord-cadre :**
 - **Critère technique - 70%**
 - *Adéquation des moyens humains mis à disposition de la mission / 20%*
 - *Qualité technique de la réponse méthodologique / 30%*
 - *Qualité de la méthode liée à l'analyse financière / 10%*
 - *Pertinence du rapport-type fourni / 10%*
 - **Critère prix - 30%**

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser le lancement du marché public de services « Etudes pour la mise en œuvre de projets de géothermie », dans le respect des caractéristiques présentées, sous la forme d'une procédure adaptée ouverte ;**

- **D'autoriser le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes nécessaires à sa passation et à son exécution, comprenant notamment la signature des pièces marchés pour notification.**

Le Président,
Raymond CHARBONNIER